

Réunion du Conseil Municipal

Du 01 Septembre 2023

Procès-Verbal de séance

L'an deux mille vingt-trois le vendredi premier septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de PEYROULES, **régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLUET Frédéric, Maire,**

Membres présents : Mmes HAULBERT, SEBASTIANI-MAYAFFRE, FRIGENZA
Ms. CLUET, DECLERCQ, FUNEL,
Ms GALFRE, GUERIN, DUMEZ

Membre(s) excusé(s) : Laurent CARTON, Gérard BOUIX

Mme Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE est désignée Secrétaire de Séance.

1. Secrétariat de séance, Pouvoir(s), Appel et Signature de la feuille d'émargement

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Mme Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE comme secrétaire de séance.

Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aucun pouvoir n'a été reçu.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dénombre 9 conseillers régulièrement présents ou représentés et constate que le quorum posé par les articles L 2121-17 du code général des collectivités territoriales et 10 de la loi N° 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence modifiée est atteint. Chaque membre présent signe la feuille d'émargement de la séance du Conseil Municipal.

2. Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 Juin 2023
- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 Juillet 2023
- Présentation des travaux des commissions communales
- Informations sur les réunions communales
- Informations sur les activités intercommunales
- Délibération N° 1 : Décision modificative n°1 sur le budget primitif 2023
- Délibération N° 2 : Décision modificative n°2 sur le budget primitif 2023
- Délibération N° 3 : Modification du tableau des emplois et des effectifs
- **Délibération N° 4 : Attribution de la maîtrise d'œuvre pour le projet de sécurisation de la traversée des hameaux de La Foux et de Peyroules**
- **Délibération N° 5 : Acquisition d'un véhicule 4x4 d'occasion**
- Délibération N°6 : retrait de la délibération 2023-46
- **Délibération N° 7 : Nouveau bail communal avec la société de chasse de l'Artuby**
- Questions diverses

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 Juin 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler ses remarques sur le procès-verbal de la séance du 16 Juin 2023.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 16 Juin 2023.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX			
Eric DUMEZ	X		

4. Signature du procès-verbal de la séance du 16 Juin 2023

Monsieur le Maire demande au secrétaire de séance, Madame Cécile FRIGENZA, de signer le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 Juin 2023.

5. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 Juillet 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler ses remarques sur le procès-verbal de la séance du 28 Juillet 2023.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 28 Juillet 2023.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX			
Eric DUMEZ	X		

6. Signature du procès-verbal de la séance du 28 Juillet 2023

Monsieur le Maire demande au secrétaire de séance, Madame Cécile FRIGENZA, de signer le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 Juillet 2023.

7. Travaux des commissions communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aucune commission communale ne s'est réunie depuis la dernière séance du conseil municipal.

8. Synthèse des différentes réunions et Informations

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des différentes réunions qui se sont déroulées dans la période. Ces réunions sont les suivantes :

- Visite de terrain de l'hydrogéologue dans le secteur de la source du Gabre le 18/08/2023 ;

9. Point d'information sur la C.C.A.P.V.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aucune réunion n'a eu lieu depuis la dernière séance du conseil municipal.

Enfin, Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'agenda des prochaines réunions communautaires.

10. Décisions par délégation de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pris aucune décision par délégation depuis la dernière séance du conseil municipal.

11. Délibération N° 1 : Décision modificative n°2 sur le budget primitif 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une facture d'eau a été émise par erreur à un redevable qui a quitté la commune et qui s'est acquitté de cette dernière. Il convient donc de procéder au remboursement de la facture au redevable dont le montant s'élève à 112,53 €.

Afin de procéder à ce remboursement, il convient d'ajouter à l'article 673 un crédit de 112,53 € que Monsieur le Maire propose de mobiliser à l'article 6411/012. Il propose donc à l'assemblée la décision modificative sur le budget primitif 2023 comme suit :

Article	Libellé	BP 2023 + DM	Modification	Total
673	Titres annulés sur l'exercice antérieur	00.00 €	+ 112.53 €	112.53 €
6411/012	Salaires Titulaires	12 000.00 €	- 112.53 €	11 887.47€
Total		12 000.00 €	0.00 €	12 000.00 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Décide de procéder à la modification budgétaire dans la section de fonctionnement telle que présentée par Monsieur le Maire ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX			
Eric DUMEZ	X		

12. Délibération N° 2 : Décision modificative n°3 sur le budget primitif 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'opération d'aménagement de l'accès au bassin d'eau potable du hameau de La Foux a été réalisée et que pour procéder au paiement de cette dernière, il convient d'augmenter les crédits à l'article 2151/21 de 3 340 € de la section d'investissement du budget primitif 2023. Il propose donc à l'assemblée la décision modificative sur le budget primitif 2023 comme suit :

Article	Libellé	BP 2023 + DM	Modification	Total
231	Immobilisations en cours	27 800.00 €	- 3 340.00 €	24 460.00 €
2151/21 Opération 161	Aménagement accès bassin La Foux	20 000.00 €	+ 3 340.00 €	23 340 .00€
Total		47 800.00 €	0.00 €	47 800.00 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Décide de procéder à la modification budgétaire dans la section de fonctionnement telle que présentée par Monsieur le Maire ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUX			
Eric DUMEZ	X		

13. Délibération N° 3 : Modification du tableau des emplois et des effectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la délibération de la C.C.A.P.V. en date du 27/06/2023, il a été acté la fin de la mise à disposition des agents techniques auprès des communes du Teillon à compter du 31 décembre 2023.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission de l'Administration et des Finances s'est réunie le 22 juillet 2023 pour étudier les solutions permettant d'assurer la continuité de fonctionnement du service technique de la commune. Il a été proposé lors de cette commission de créer deux emplois permanents d'adjoints techniques territoriaux de catégorie C à temps complet .

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Décide la création de deux emplois permanents d'adjoint technique territoriaux de catégorie C au tableau des emplois et des effectifs à temps complet ,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUX			
Eric DUMEZ	X		

14. Délibération N° 4 : Attribution de la maîtrise d'œuvre pour le projet de sécurisation de la traversée des hameaux de La Foux et de Peyroules

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des dernières avancées du projet de sécurisation de la traversée des hameaux de La Foux et de Peyroules. Il présente en particulier les propositions d'intervention de l'Agence Technique Départementale ainsi que du bureau d'étude VIAL pour accompagner la commune sur ce projet.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il s'est entretenu avec le bureau d'étude VIAL afin d'obtenir des précisions sur sa proposition d'intervention. Cette dernière répond en tous points aux demandes formulées par l'assemblée dans le cadre du projet de sécurisation de la traversée des hameaux de La Foux et de Peyroules.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de confier la maîtrise d'œuvre du projet de sécurisation de la traversée des hameaux de La Foux et de Peyroules au bureau d'étude VIAL et de ne pas retenir la proposition d'intervention de l'Agence Technique Départementale compte tenu des délais annoncés par cette dernière qui ne sont pas compatibles avec le planning du projet de la commune.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Valide l'attribution de la maîtrise d'œuvre du projet de sécurisation de la traversée des hameaux de La Foux et de Peyroules au bureau d'étude VIAL sur la base de la proposition présentée,
- Refuse la proposition formulée par l'Agence Technique Départementale pour accompagner la commune dans son rôle de maître d'ouvrage compte tenu des délais d'intervention de l'IT04 qui ne sont pas compatibles avec le planning du projet,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUX			
Eric DUMEZ	X		

15. Délibération N° 5 : Acquisition d'un véhicule 4x4 d'occasion

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le véhicule actuel du service technique de la commune est très ancien et ne permet pas aux agents d'emprunter les pistes desservant les équipements d'eau potable des hameaux. Ceci constitue une réelle contrainte dans le fonctionnement et les activités du service technique. De plus, en cas d'urgence qui nécessiterait une intervention des agents sur les captages d'eau potable ou les bassins, il serait nécessaire d'utiliser le tracteur pour se rendre sur le lieu de l'intervention.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Claude GUERIN a trouvé un véhicule 4x4 d'occasion en très bon état qui pourrait tout à fait convenir pour emprunter les pistes et chemins communaux et ainsi répondre aux exigences du service technique de la commune. Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquiescer ce véhicule 4x4 qui est équipé d'une benne électrique. Le propriétaire du véhicule a fixé le prix d'achat de ce véhicule à 17 500 €.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- Valide l'acquisition du véhicule 4x4 tel que proposé par Monsieur le Maire,
- Propose de formuler une offre d'acquisition du véhicule 4x4 pour un montant de 17 000 € compte-tenu des dépenses que la commune devra engager sur le véhicule dans le cadre des opérations courantes d'entretien (distribution, pneumatiques hiver),
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUX			
Eric DUMEZ	X		

16. Délibération N°6 : Retrait de la délibération 2023-46

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la délibération N°2023-46 refusant la demande d'un emplacement de Monsieur Joël MARROU a été jugée irrecevable par le contrôle de légalité de la préfecture des Alpes de Haute Provence au motif qu'elle contredit le principe de la libre concurrence des marchés.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de retirer cette délibération afin de respecter les principes de légalité mise en avant par la préfecture des Alpes de Haute Provence.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- **Approuve** le retrait de la délibération n°2023-46 afin d'être conforme aux principes de libre concurrence des marchés,
- **Autorise Monsieur le Maire à signer** tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX			
Eric DUMEZ	X		

17. Délibération N° 7 : Nouveau bail communal avec la société de chasse de l'Artuby

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le nouveau projet de bail qu'il souhaite soumettre à l'association communale de chasse de l'Artuby. Ce bail organise l'activité cynégétique au sein des parcelles communales et impose une représentation de la commune au sein du conseil d'administration de l'association de chasse de l'Artuby. Il précise également les mesures d'organisation de l'activité cynégétique que le président de l'association de chasse de l'Artuby et ses sociétaires devront respecter afin de garantir la sécurité des personnes sur l'espace communale.

Monsieur Roger FUNEL propose qu'une modification soit apportée dans l'article 13 pour préciser la notion d'invitation dans la sectorisation des parcelles communales.

Monsieur Dominique DECLERCQ propose qu'une modification soit apportée dans l'article 12 afin de préciser les règles à respecter pour enfouir les déchets issus de la venaison.

Monsieur Claude GUERIN propose qu'une modification soit apportée dans l'article 14 afin de préciser que le représentant de la commune possèdera une voie délibérante au sein du conseil d'administration de la société de chasse de l'Artuby.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 08 voix pour, 0 voix contre et 1 abstentions :

- **Approuve** le nouveau projet de bail avec l'association de chasse de l'Artuby tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **Charge** Monsieur le Maire de soumettre ce nouveau bail au président de la société de chasse de l'Artuby,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN			X
Gérard BOUX			
Eric DUMEZ	X		

18. Questions Diverses

18.1. Sécurisation sentier Ville / Peyroules

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à ces sollicitations ainsi qu'à celles de Monsieur Claude GUERIN, des travaux d'urgence de sécurisation de la piste de Ville vont être réalisés par la C.C.A.P.V.

18.2. Hommage à Mr Jean THIOME

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réfléchir à une manière de rendre hommage à Monsieur Jean THIOME, disparu très récemment et ancien élu de la commune. Une suggestion pourrait être de baptiser un bâtiment public, une place ou une rue du nom de Jean THIOME. Ce point sera abordé lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

18.3. Projet de terrain multi-activités

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier de demande de subvention déposé auprès de l'Agence Nationale du Sport a dû faire l'objet d'une instruction lors de la commission du 31 août. Les modalités de participation financière de l'ANS ont évolué vis-à-vis de la demande de subvention. Cette dernière propose à la commune le plan d'intervention suivant :

- Une participation de l'ANS à hauteur de 50 % du coût HT du projet de la commune
- Un co-financement de 20 % au travers de la DETR

Au sujet du co-financement de l'état au travers de la DETR, un accord de principe a été donné par la préfecture mais doit encore être confirmé suite à l'instruction de la demande.

18.4. Visite de Mr le Sénateur des Alpes de Haute Provence

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Sénateur des Alpes de Haute Provence, Jean-Yves ROUX, viendra rencontrer le conseil municipal le 05 septembre à 11h00.

18.5. Acquisition véhicule électrique

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le nouveau devis que Monsieur Gérard BOUIX a demandé pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique de marque Renault. Au regard des évolutions apportées sur le nouveau devis et de l'augmentation du prix du véhicule, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réfléchir sur la pertinence de cette acquisition. Ce point sera abordé lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

18.6. Accès à la piste communale du parc photovoltaïque

Monsieur Claude GUERIN informe Monsieur le Maire que le gardien du parc photovoltaïque a de nouveau refusé l'accès à la piste communale menant au parc photovoltaïque.

Monsieur le Maire précise qu'il s'est entretenu à plusieurs reprises avec le responsable Engie Green du site sur ce sujet et que des consignes précises ont été communiquées au gardien afin qu'il laisse libre l'accès à cette piste communale.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de lui signaler tout nouvel incident avec le gardien en lien avec l'accès à la piste communale afin qu'il prenne les mesures nécessaires vis-à-vis de cette situation.

18.7. Projet Atelier Relais

Messieurs Eric DUMEZ et André GALFRE demandent à Monsieur le Maire un point de situation sur le projet de création d'un atelier relais par la CCAPV sur la commune.

Monsieur le Maire précise qu'il va solliciter le directeur général des services de la CCAPV sur ce point afin d'obtenir des informations sur l'avancement du projet.

18.8. Borne de recharge solaire pour les batteries électriques des VTT

Monsieur Claude GUERIN informe Monsieur le Maire que le chargé de mission Activités de pleine nature de la CCAPV, Martial LIBOA, l'a informé d'une opération d'installation de bornes de recharge solaire pour les batteries électriques des VTT. Monsieur Claude GUERIN précise que cette opération comprend l'installation de deux bornes de recharge solaire et que compte-tenu des équipements déjà existants sur le hameau de Peyroules pour les VTT, il sera très intéressant que la commune se porte candidate pour l'installation d'une borne de recharge solaire pour les batteries électriques des VTT.

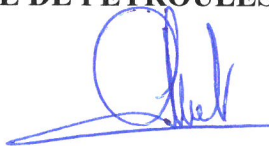
Monsieur le Maire précise qu'il va solliciter Martial LIBOA, chargé de mission Activités de pleine nature, ainsi que le directeur général des services de la CCAPV afin de demander l'inscription de la commune sur cette opération.

19. Signature du registre des délibérations de la séance

Monsieur le Maire invite la secrétaire de séance, Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE, à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 28 Juillet 2023.

La séance levée : 00h15

**F. CLUET
MAIRE DE PEYROULES**



**V. SEBASTIANI-MAYAFFRE
La secrétaire de séance**

